

LES MÉDAILLES

DES HAUTS-DE-SEINE

Les médailles
du Développement Durable

  



www.hauts-de-seine.fr



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

LES

MÉDAILLES

qu'est-ce que c'est ?

Un dispositif annuel de valorisation des collèges publics et privés sous contrat qui s'engagent concrètement pour le développement durable en mettant des actions en place sur une ou plusieurs de ces 10 thématiques :

Biodiversité



Economie circulaire



Solidarité



Santé/
Bien-être



Consommation
éco-responsable



Mobilité



Respect/
civisme



Gouvernance/
Transversalité



Eau



Energie



LES

MÉDAILLES

quels principes ?

Les MÉDAILLES poursuivent un double principe :

- **la récompense systématique** dès la première action significative
→ remise d'une médaille,
- l'incitation à **la poursuite de la démarche**
→ réalisation d'une collection de médailles.

LES MÉDAILLES

quels critères ?

Ce sont les établissements qui, au moment de leur candidature, choisissent sur quelle(s) thématique(s) ils souhaitent être médaillés (3 par établissement maximum).

Les MÉDDAILLES sont ensuite attribuées selon 2 critères :

- **qualitatif** : niveau d'implication des élèves dans l'action,
- **quantitatif** : nombre d'élèves impactés par le déploiement de l'action.

Niveau d'implication des élèves		Nombre d'élèves impactés	
 Bronze	Sensibilisation ponctuelle dans l'année		Une classe/un club/un groupe
 Argent	Action mise en place dans l'année		Toutes les classes d'un même niveau scolaire (ex : les 6 ^{ème})
 Or	Action pérenne sur 3 ans minimum (action toujours en place et active)		Tous les élèves de l'établissement

LES MÉDAILLES

comment participer ?

Les dossiers d'inscription sont à télécharger **à partir du 4 décembre sur le site www.hauts-de-seine.fr**

Ils sont à envoyer complétés entre le 4 décembre et le 10 mars à l'adresse les-meddaillles@hauts-de-seine.fr

Un seul dossier par établissement est accepté. Il peut présenter de **1 à 3 actions en cours ou antérieures** mises en place dans l'établissement.

Les MÉDDAILLES obtenues sont communiquées aux collèves en amont de la cérémonie du mois de juin pour la préparation du « Prix du Jury ».

Pour participer au prix du jury il faut envoyer une vidéo de présentation de l'action choisie avec sa candidature aux Médailles jusqu'au 10 mars minuit :

- Durée : 3 min maximum
- Mettant en scène 4 élèves maximum uniquement en situation d'oral blanc
- Pas de montage ni bande musicale

Le Prix du Jury

LES MÉDAILLES

Les collèves médaillés **ARGENT** et **OR** volontaires peuvent candidater au « Prix du Jury ». Les élèves présentent l'action de leur choix en 3 minutes devant le jury et les autres candidats.

Le lauréat reçoit une récompense de 5 000 €.

Contact

Abdelkrim Ghaib

Tél. : 01 41 91 29 07

Courriel : les-meddailles@hauts-de-seine.fr



www.hauts-de-seine.fr

